

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 2 octobre 2013

Présidente : Mme Irina GOTE
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Patricia VOUILLOZ
M. Pablo MENZI
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 2 octobre 2013 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2013

2 Prestations de serment de trois conseillers en remplacement de M. Pierre-Yves Nicoulaz (PLR), décédé, de M. Nicolas Gudet (PLR), démissionnaire et de M. Mathias Och (MTX-LIBRE), démissionnaire

3 Communication du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés

7 Rapports des commissions:

7.1 sur le préavis No 11/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers (rapp : M. P.-A. Spahn) ;

7.2 sur le préavis No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des

fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM) (rapp : M. F. Despond) (Ce document sera transmis ultérieurement par courrier électronique) ;

- 7.3 sur le préavis No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux. (rapp : M. O. Blanc) ;
- 7.4 sur le préavis No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (rapp : M. R. Tanner) ;
- 7.5 sur le préavis No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737 (rapp : M. R. Tanner) ;
- 7.6 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises » (rapp : M. Ch. Privet) ;
- 7.7 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales » – (rapp : M. Ch. Privet) ;
- 7.8 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales » - (rapp : M. Ch. Privet) ;
- 7.9 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics" » (rapp : M. Ch. Privet).

8. Préavis de la Municipalité:

- 8.1 No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Date de la commission intercommunale de gestion : le mercredi 9 octobre 2013 à 18 h.30 à Corseaux) ;
- 8.2 No 25/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 133'000.- au maximum pour la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du parking du Marché selon les directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (Date de la commission : le lundi 7 octobre 2013 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.3 No 26/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. (Date de la séance commune des commissions intercommunales : le mardi 8 octobre 2013 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal de et à Vevey) ;

8.4 No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale : le mardi 29 octobre 2013 à 18 h. 30 à Corsier).

9 Développement des postulats :

9.1 Postulat de M. Y.-L. Kundert « Branché sur le futur »

9.2 Postulat de M. Demartini « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

10 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

Madame la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 2 octobre 2013.

Elle a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée. Elle salue également la Municipalité qui assiste à notre séance, Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau et notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Toujours en préambule, Mme Irina Gote se permet également d'adresser, au nom de notre Conseil, nos plus sincères condoléances à M. le Municipal Pierre RoCHAT, qui a perdu son frère.

Elle adresse également, au nom du Conseil, nos plus sincères condoléances à Mme Burri Gagnat, notre secrétaire suppléante et secrétaire de la Cofin qui a perdu son père, Monsieur Edmond Burri. Monsieur Burri a été pendant de nombreuses années Conseiller communal libéral.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Olivier Blanc, Yves Cornaro, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Jean-Bernard

Kammer, Constantin Lazar, Daniel Manzini, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Quentin Schärer.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Aurelio Mastropaolo.

Comme indiqué lors de la séance du mois de septembre, Mme la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à être concis dans leurs interventions.

En dernier lieu, elle annonce à l'assemblée que le Wi-Fi habituel ne fonctionne pas, elle communique donc le nouveau code.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire.

2. PRESTATIONS DE SERMENT DE TROIS CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE-YVES NICOULAZ (PLR), DÉCÉDÉ, DE M. NICOLAS GUDET (PLR), DÉMISSIONNAIRE ET DE M. MATHIAS OCH (MTX LIBRE), DÉMISSIONNAIRE

Mme la Présidente remarque maintenant qu'il y a une petite coquille dans le libellé, il faut lire trois conseillers et non deux, puisque c'est 3 personnes que nous allons assermenter ce soir.

En premier lieu, elle tient à préciser qu'elle donnera lecture de la lettre de démission de M. Och au point 4 de l'ordre du jour « Correspondance ».

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de MM. Florent Roduit (PLR), François Pochon (PLR), ainsi que de Mme Diansari Tschopp (Montreux Libre). Les deux premiers sont des viennent-ensuite de la liste PLR. Mme Diansari Tschopp est élue par cooptation et cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires de la liste des partis d'origine.

MM. Florent Roduit, François Pochon et Mme Diansari Tschopp sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente remet à chacun le diplôme du conseiller, un exemplaire du Règlement de notre Conseil, ainsi que le livre sur le Conseil communal de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée d'étudier la prise en considération ou non de la motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

Cette commission aura lieu le jeudi 10 octobre à 20h00 à la salle de conférence de la Villa Mounsey.

La commission suivante étudiera cette motion :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Patricia Vouilloz, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Kevin Grau, Marcel Jost, Christophe Privet, Heinz Schoeneich.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il y a une deuxième communication de Mme la Présidente Irina Gote.

Elle annonce que les membres du Bureau élargi, ainsi que ceux de la CCO vont se rencontrer le lundi 14 octobre à 20h00, pour une première séance de travail, pour la consultation sur le projet de règlement de notre Conseil.

La discussion est ouverte par rapport à cette deuxième communication. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il n'y a pas d'autres communications.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu 4 courriers.

Le premier courrier émane de Mme Bonjour et de M. Werlen qui écrivent au nom des habitants de la Rue du Pont. Mme la Présidente en donne lecture.

La Municipalité a pris connaissance du présent courrier et a écrit aux deux signataires de la lettre en leur disant que le service des travaux publics apportera une réponse, elle cite : « Complète et détaillée dans les meilleurs délais ».

La correspondance, ainsi que la réponse municipale seront jointes au procès-verbal de cette séance.

Le deuxième courrier émane de M. Jan Hlywa qui nous écrit en date du 6 septembre, concernant la présentation du projet « Jardins de la Rouvenaz ». Mme la Présidente donne lecture uniquement de la lettre d'accompagnement, étant donné que les remarques formulées à l'encontre du projet sont exposées sur 3 pages avec des photos. Il sera plus aisé ainsi à chacun de le lire tranquillement à domicile, dès lors qu'il sera joint en annexe du procès-verbal de cette séance.

La Municipalité a répondu à M. Jan Hlywa en date du 27 septembre 2013, et cette réponse sera également jointe au procès-verbal de cette séance.

Le troisième courrier émane de M. Mathias Och et il s'agit de sa lettre de démission. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera annexé au procès-verbal de cette séance.

Le quatrième courrier émane de M. le Conseiller Gilles Marco et Mme la Présidente l'a reçu aujourd'hui. Monsieur le Conseiller le marque dans son courrier, elle cite : « Cette affaire est du ressort de la justice pénale ». Dès lors, puisqu'il y a des menaces de plainte pénale, elle ne donnera pas lecture de son courrier et il ne sera pas joint au procès-verbal. Par contre, tout le dossier constitué de la lettre de M. le Conseiller Marco, ainsi que la lettre qu'il a mise en copie, lettre adressée à M. le Président du Conseil Olivier Blanc, le 10 mars 2013, seront consignés au greffe, Grand Rue 73, et chaque Conseillère et Conseiller qui souhaite les consulter, pourra le faire. Mme la Présidente Irina Gote se permet également de rappeler, qu'en tant qu'élus, tous sont tenus au devoir de réserve.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait aucune communication écrite dans l'enveloppe, mais Mme la Présidente sait que la Municipalité a en tout cas une communication orale. Elle passe donc la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il a juste une brève information, qui sera également présentée sur l'écran, pour signaler que dans la suite du processus du site internet, dès aujourd'hui, la version mobile est en fonction et comme cela avait été fait pour le site internet, Mme Merk Mietta, chargée de communication, va présenter cette version mobile en quelques instants et quelques images et donner des renseignements à ce sujet. Il passe donc la parole à Mme Merk Mietta pour cette présentation.

Mme la Présidente remercie Mme Merk Mietta pour sa présentation, et déclare que l'on se réjouit tous de pouvoir utiliser la version mobile du site internet.

Il n'y a pas d'autres communications.

6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a aucun dépôt de postulat, ni de motion, mais il y a sept interpellations qui ont été déposées sur le bureau de Mme la Présidente.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 11/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers (rapp : M. P.-A. Spahn)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC du Conseil soutiendra ce préavis.

Un seul pilier public est nécessaire sur notre commune, mais chaque village possède le sien dévolu aux sociétés villageoises.

Au total ce préavis concerne 14 piliers publics, pour un montant de Fr. 111'350.00 soit un prix moyen de Fr. 8'000.00 pièce.

Pour les travaux prévus, déplacement, dépose, remplacement, rampes de néons, câblages électriques et fouille de génie civil, ce prix est correct.

Une précision encore, un préavis est une autorisation de dépenser accordée par le Conseil communal à la Municipalité.

Dans ce cas une grande partie du montant de ces travaux est déjà accordé dans le budget Voirie.

Seuls les fournitures et éventuellement un sous-traitant feront l'objet de factures et seront réellement décaissés.

Il est nécessaire pour la commission des finances et la commission de gestion de notre commune de bien séparer dans le décompte final les montants comptes voiries et les montants externalisés.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 11/2013 de la Municipalité du 21 mai 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers,
- oui** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 111'350.- au maximum pour la mise en valeur et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers ;
2. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 « Réserve générale » ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.2 sur le préavis No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM) (rapp : M. F. Despond)

Le présent rapport a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers sous format électronique et il y également des exemplaires à disposition, sous forme papier, à l'entrée de la salle.

M. le Président rapporteur Florian Despond déclare qu'il a omis de mettre les conclusions sur le rapport et s'en excuse.

Mme la Présidente déclare qu'il n'y a pas de souci, c'était déjà le cas dans le rapport précédent.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR tient simplement à féliciter et à saluer l'engagement des nombreux bénévoles qui s'occupent de ces villages et de cette source. Grâce à eux de nombreuses personnes boivent de l'eau de qualité sans même savoir que des petites mains font attention pour eux. Leur engagement est exemplaire et représente une masse de travail considérable.

La solution proposée dans ce préavis a connu une longue gestation et nous tenons à remercier et féliciter toutes les personnes impliquées au sein des villages comme de la Municipalité pour leur bonne collaboration.

Nous vous invitons évidemment à accepter ce préavis ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que le projet soumis ce soir ne rencontre pas d'objection de la part du groupe des Verts, et il croit que c'est également le cas de l'ensemble du Conseil, puisque en supprimant le statut de fractions de communes de ces deux villages - sous réserve bien sûr de l'acceptation de la part du Grand Conseil – on évite ainsi de les contraindre à s'organiser en une structure administrative relativement lourde et complexe en ce qui les concerne.

De plus, il ne faut pas oublier que la commune se voit attribuer, par le canton, une manne substantielle de Fr. 500'000.- à titre d'aide à la fusion.

La prérogative de ces deux villages, à savoir la distribution de l'eau, est ainsi maintenue par le biais d'une association, à laquelle est accordée une concession. Au vu de la qualité professionnelle du travail fourni par ces amateurs, de leur engagement dans la gestion de ce réseau et également la perspective de maintenir en fonction des sources de qualité, comme cela vient d'être dit, et aussi avec une substance historique, les conclusions de la commission valent d'être suivies.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf tient à faire part de deux observations positives qui résultent des discussions qui ont eu lieu lors de la séance de commission.

D'une part, l'engagement de notre Syndic M. Laurent Wehrli pour faire aboutir cette négociation. Cela a été bien et efficacement conduit et M. Zulauf croit que l'on doit en prendre acte.

Et puis il aimerait également relever que, à part l'excellent préavis que l'on a reçu il y a un mois, on a été informé ainsi que toute la population montreuusienne, par le biais du magazine " Vivre à Montreux", de cette affaire qui était véritablement décrite avec beaucoup de précision et c'est l'occasion pour remercier Mme Merk Mietta et ses collaboratrices pour la qualité de l'information que l'on trouve dans ce journal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Pour la bonne forme, Mme la Présidente Irina Gote va ouvrir tout d'abord la discussion sur la convention entre la Commune de Montreux et les fractions de communes des Planches et de Sales, Chêne et Crin. Cette convention se trouve à la page 2 du préavis municipal.

La discussion est ouverte par rapport à la convention.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe donc au vote sur la convention.

Le Conseil communal de Montreux accepte la convention à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur la concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley. Le texte se trouve aux pages 3 à 5 du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe donc au vote sur la concession.

Le Conseil communal de Montreux accepte la concession à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Despond, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 17/2013 de la Municipalité du 19 juillet 2013 relatif à l'adoption de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et à la ratification du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM)

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin ;
2. d'approuver le projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM) ;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.3 sur le préavis No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux (rapp : M. O. Blanc)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Blanc, Président rapporteur s'étant excusé pour la séance de ce soir, Mme la Présidente Irina Gote invite Mme Susanne Cornaz, membre de la commission, à la rejoindre.

La discussion est ouverte.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux l'aventure sportive continue,

Je cite, livre « Montreux l'aventure sportive » de Madame Micheline Dechêne « Montreux fut, au début du XXe siècle, une brillante colonie mondaine, mais connaît-on encore son rôle dans le domaine sportif ? Qualifiée de centre romand de patinage artistique, elle créa des pistes de luge et de ski accessibles par le fameux train des lugeurs. En Suisse romande, elle avait la suprématie du bobsleigh grâce à deux pistes de bob. Caux fut choisi pour organiser l'un des premiers championnats du monde de ce sport.

En tenant compte des saisons hivernales et estivales, la ville avait toutes les cartes en main. C'est ainsi que ses courts de tennis reçurent à plusieurs reprises les joueurs de la Coupe Davis et que le Pavillon des Sports vit se dérouler en 1939 un championnat mondial de rink-hockey également organisé en 2007 à la salle omnisports. En Suisse, Montreux innova la première course automobile en circuit fermé, fin de citation ».

Je n'oublierai pas non plus les traditionnels Montreux Volley Master et Coupe des Nations de Rink-hockey, qui s'organisent respectivement chaque année et tous les deux ans dans notre belle commune, les championnats du monde de tennis de table pour handicapés en 2006, les jeux internationaux des écoliers en 2009 ainsi que les nombreuses compétitions internationales de gymnastique artistique, de natations synchronisées et dans d'autres sports, qui se sont déroulées les 30 dernières années à Montreux.

Oui, Mesdames et Messieurs, Montreux n'est pas seulement une destination touristique ou une ville de grands festivals, c'est également une grande ville de sports.

Cependant cette réputation s'est construite grâce au dynamisme de ses nombreux clubs, de citoyens montreusiens très engagés à cette cause, mais également grâce au soutien depuis fort longtemps des autorités politiques, tant sur le plan financier que sur le plan des infrastructures.

Je peux en témoigner pour un autre sport, mais en permettant notamment à un enfant du Club d'Escrime Vevey-Montreux d'admirer ses idoles en 2015 à l'occasion des Championnats d'Europe, vous préparez le terreau fertile pour les futurs responsables de nos clubs et organisateurs de grands événements aux retombées économiques et sociales pour Montreux qui ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi Mesdames et Messieurs, je vous recommande au nom du groupe PLR, d'accepter ce préavis (Championnats d'Europe d'escrime) ainsi que les deux

qui vont suivre (Stade de la Saussaz) afin de poursuivre l'aventure sportive montreuusienne. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Cornaz, en remplacement de M. le Président-rapporteur Olivier Blanc, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 21/2013 de la Municipalité du 23 août 2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime 2015 à Montreux ;
2. de porter à cet effet un montant de Fr. 180'000.- sur le compte No 170.3653 « subventions » du budget 2015 ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public) ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (rapp : M. R. Tanner)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

A la demande du Président rapporteur et des membres de la commission nommée pour étudier cet objet et le suivant, puisqu'il y avait unité de matière, il a semblé plus logique d'échanger l'ordre de discussion de ces deux préavis et donc de commencer à traiter le 23/2013 avant le 22, puisqu'il faut d'abord accepter le PPA, pour ensuite traiter du projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz.

Mme la Présidente propose de procéder de la façon suivante :

En premier lieu, elle va ouvrir la discussion générale. Ensuite, elle ouvrira la discussion sur le règlement du Plan partiel d'affectation « La Saussaz Ouest ». Même si pour le moment, elle n'a pas eu de proposition d'amendement déposée sur son bureau, elle propose de traiter ce règlement chapitre par chapitre, conformément

à l'article 130 alinéa 3 de notre règlement qui nous y autorise, en laissant bien sûr à chacun la possibilité d'intervenir sur l'un ou l'autre des articles. Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de faire, ce qui n'est pas le cas. Elle rappelle également que les votes sur les articles et sur les amendements laissent entière liberté de vote sur le fond et sur l'ensemble.

La discussion générale est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que dans sa majorité le groupe des Verts acceptera les conclusions de la commission, mais il se doit, tout de même, d'émettre ici certaines réserves. Plusieurs points ont par ailleurs été évoqués en commission et ils continuent à les préoccuper à ce jour.

Premièrement, en ce qui concerne le ruisseau de la Maladaire, il y a bien un espace dédié à l'entreprise de correction fluviale, c'est donc un point positif. Cependant, ils espèrent le voir se concrétiser le plus rapidement possible, car en fait pour être efficace, une telle entreprise doit être réalisée avant le stade lui-même.

Le deuxième point, il s'agit de la question des transports publics. La Municipalité promet une amélioration de la desserte en transports publics jusqu'à 22h00, qui portera uniquement sur l'axe Chailly – Gambetta. Le groupe des Verts remercie tout d'abord la Municipalité de prendre cet engagement, qui profitera pour une large part également aux habitants de Chailly. Mais par contre, en ce qui concerne les liaisons avec Blonay et la Tour-de-Peilz, là les espoirs semblent plus ténus, notamment en regard de la part minimale qui est payée par Montreux sur la ligne concernée, soit la ligne 207.

Mais que dire par contre des investissements, des projets envisagés pour la desserte des hauts de la commune depuis La Saussaz ? Si M. Chiaradia pose la question de comment effectuer un trajet Saussaz – Chernex en moins de 60 minutes en transports publics, là on n'a toujours pas de réponse. Donc on voit qu'il reste beaucoup à faire en la matière, mais on sort du cadre de ce préavis avec ces questions qui englobent d'autres éléments de politique.

Le dernier point, c'est la question des places de parc. C'est certainement le point qui fâche le plus le groupe des Verts. D'une part le parking envisagé est immensément grand, pourquoi ne pas envisager d'ailleurs d'utiliser plus intensément le futur P+R de Chailly ? D'autre part, le PPA autorise au parking d'entamer méchamment le chemin de la Poneyre, cher aux familles et aux promeneurs. Ceux-ci devront donc cohabiter avec la circulation et un environnement davantage bétonné.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

La discussion sur le règlement du Plan Partiel d'affectation « La Saussaz Ouest » est ouverte.

Chapitre 1 : Dispositions générales articles 1 à 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur le chapitre 1.

Le Conseil communal de Montreux accepte le chapitre 1 à une large majorité.

Chapitre 2 : Dispositions urbanistiques et constructives :

Point A : Dispositions applicables à la zone naturelle protégée ; article 6.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur le point A, article 6.

Le Conseil communal de Montreux accepte le point A, article 6, à une large majorité.

Disposition B : dispositions applicables à la zone de sport et de loisirs ; articles 7 à 14.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la disposition B, articles 7 à 14.

Le Conseil communal de Montreux accepte la disposition B, articles 7 à 14, à une large majorité.

Disposition C : Dispositions accès, circulation et stationnement ; articles 15 à 17.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la disposition C, articles 15 à 17.

Le Conseil communal de Montreux accepte la disposition C, articles 15 à 17, à une large majorité.

Dispositions finales : articles 18 à 22.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte les dispositions finales, articles 18 à 22, à une large majorité.

On passe au vote sur le règlement du Plan partiel d'affectation « La Saussaz Ouest » dans son ensemble.

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement du Plan partiel d'affectation « La Saussaz Ouest » dans son ensemble, à une large majorité.

M. Raphaël Tanner, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est par 7 oui, 1 non et 0 abstention qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 23/2013 de la Municipalité du 23 août 2013, relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest" à Chailly,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA "La Saussaz Ouest" et son règlement spécial ;
2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA "La Saussaz Ouest" ;

3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA "La Saussaz Ouest".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

7.5 sur le préavis No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737 (rapp : M. R. Tanner) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Tanner, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est par 8 oui, 0 non et 0 abstention qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2013 de la Municipalité du 23 août 2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz – RC 737 ;
2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz – RC 737 ;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de réaménagement routier de la route de La Saussaz – RC 737.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 1 abstention.

7.6 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises » (rapp : M. Ch. Privet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

En premier lieu, Mme la Présidente Irina Gote se permet de rappeler à notre Conseil la teneur de l'article 31 al.1 de notre règlement :

« Le Président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la Municipalité. »

al. 2 « Si le rappel ne suffit pas, le Président peut retirer la parole à l'orateur ».

al. 3 « Si le Président ne peut pas obtenir l'ordre, il a le droit de suspendre ou de lever la séance ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'**unanimité** que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco demandant à la « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises ».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco demandant à la « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises ».

7.7 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales » – (rapp : M. Ch. Privet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christophe Privet tient à préciser qu'en page 2 du rapport il a mentionné 700 dossiers inscrits au RI, il faut comprendre que l'on parle de cas individuels ou de familles.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'**unanimité** que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco : « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales ».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco : « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales ».

7.8 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales » - (rapp : M. Ch. Privet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'**unanimité** que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco : « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales ».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco : « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales ».

7.9 sur le postulat de M. Gilles Marco: « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics" » (rapp : M. Ch. Privet).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'**unanimité** que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de ne pas prendre en considération** le postulat de M. Gilles Marco : « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics" ».

Le Conseil communal de Montreux décide à une très large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gilles Marco : « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics" ».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Date de la commission intercommunale de gestion : le mercredi 9 octobre 2013 à 18 h.30 à Corseaux) ;

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

On peut lire dans ce préavis, en page 2, que le projet d'agglomération Rivelac, déposé fin décembre 2011 auprès de la Confédération, n'a pas obtenu de soutien financier pour développer un plan de mesures, principalement orientées sur les

transports. Cela a demandé beaucoup d'efforts, beaucoup d'argent et provoqué beaucoup de stress pour déposer ce projet.

Voyant qu'il est prévu de poursuivre les travaux du projet d'agglomération, je m'interroge sur les objectifs pour affecter les Fr. 200'000.- qui sont prévus.

Je demande à nos commissaires de vérifier, de questionner la CIEHL sur le cahier des charges et sur la manière dont ce projet sera développé, puisque nous avons subi quand même un grave échec qui est regrettable.

Même si pour certaines mesures ce n'était pas regrettable du tout, car il y en avait de vraiment disproportionnées. Mais cela indique bien en fait que nous devons nous préoccuper, Mesdames et Messieurs, des travaux qui seront conduits dans le cadre de ces projets d'agglomération, parce qu'il y a de tout. Des choses sont tout à fait souhaitables pour les différents intérêts que les uns et les autres parmi nous défendent, mais d'autres sont vraiment inquiétantes, et ce n'est pas pour rien que la Confédération les a refusées.

Je remercie d'avance nos commissaires qui siégeront à cette séance de poser des questions et de s'enquérir sur la manière dont les travaux sont conduits. Merci ».

M. le Municipal Christian Neukomm tient à préciser, à l'attention de M. Michel Bongard, que la volonté de poursuivre le financement de ce projet Rivelac est une volonté essentiellement cantonale, qui est une volonté du Conseil d'Etat qui souhaite présenter et continuer de défendre les cinq projets vaudois, quels que soient leurs notes attribuées, leurs qualités ou leurs défauts respectifs.

Il se trouve que le projet Rivelac n'est pas si mauvais que cela. Il est peut-être victime d'un manque de caisse fédérale et que la plupart des projets vaudois refusés sont peut-être tous dans le même genre de problème.

Il semble que de toute manière, la collaboration qui a été mise en place, dans le but d'améliorer les transports et l'urbanisation sur toute une région, sont des efforts à maintenir et à poursuivre, quand bien même la manne fédérale pourrait nous échapper.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité estime nécessaire que le financement puisse être poursuivi.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.2 No 25/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 133'000.- au maximum pour la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du parking du Marché selon les directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (Date de la commission : le lundi 7 octobre 2013 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux)

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML : M. Tal Luder

Membres : MM. Felice Calvo, Bassam Degerab, Bruno Femia, Anthony Huys, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Michel Posternak, Jean-Pierre Schmid, Lionel Winkler.

8.3 No 26/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. (Date de la séance commune des commissions intercommunales : le mardi 8 octobre 2013 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal de et à Vevey) ;

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mmes Juliane Baumann, Anne-Lise Bühler, MM. Florian Chiaradia, Alioune Diop, Denis Golaz, Mario Gori, Michel Granato, Cyril Pabst, Domenico Sillieri.

8.4 No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale : le mardi 29 octobre 2013 à 18 h. 30 à Corsier).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet est transmis à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

9 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS SUIVANTS :

9.1 Postulat de M. Y.-L. Kundert « Branché sur le futur »

M. Yves Laurent Kundert donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le postulat « Branché sur le futur » demande l'installation de bornes à recharge rapide multimarque pour les véhicules électriques.

Profitons des grands parkings existants et futurs qui appartiennent à la commune pour créer 2 à 4 places pour les véhicules électriques.

D'après mes recherches, il suffit de 20 minutes pour recharger une voiture électrique grâce aux bornes de la nouvelle génération.

J'ajoute que je demande que l'énergie verte soit utilisée pour cela.

Cette prestation doit être mise à disposition gratuitement pour les usagers.

Je conclus en signalant que des communes de la région en sont déjà pourvues, Vevey par exemple.

Merci de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport ».

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.2 Postulat de M. L. Demartini « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

M. Laurent Demartini donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le prolongement du postulat Depallens à Montreux intitulé : « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision d'avenir » et suite à la pression urbanistique des villes, le PLR Riviera s'inquiète de ce qu'il reste du potentiel de développement d'infrastructures sportives d'importance régionale. Il désire donc élargir le débat entamé à Montreux à l'ensemble de notre région.

Pour cette raison, au travers des différentes sections du PLR, il dépose ce postulat sous forme identique dans les conseils communaux de la Riviera.

Le PLR est fortement attaché aux associations qui s'occupent de la jeunesse. Au-delà de leurs activités de base, elles contribuent fortement à la socialisation des jeunes, à ce qu'ils se prennent en main, qu'ils respectent les autres et qu'ils participent par certaines actions au bien commun.

Certains événements récents accentuent cette inquiétude, par exemple l'avancée urbanistique de Vevey qui a contribué au déplacement d'activités sportives sur la commune de Montreux. Le projet d'une patinoire régionale, fortement décentré par rapport à notre district, dans la région de Puidoux-Chexbres a été abandonné. Le vote négatif de Montreux pour des terrains de football à Villeneuve a incité à développer d'autres infrastructures à Chailly. Les piscines de Vevey devront bientôt être rénovées à grands frais.

Afin d'avoir une vision régionale des infrastructures sportives, nous demandons aux Municipalités d'étudier les besoins actuels et futurs afin de préserver des zones permettant le développement de projets d'importance régionale avant que celles-ci ne disparaissent de manière définitive. Nous pensons particulièrement à la zone industrielle de La Veyre, sur la commune de St-Légier, mais propriété de la Ville de Vevey.

Au travers de ce postulat nous demandons à ce que les aspects suivants soient pris en compte :

- 1) Recenser les terrains de la Riviera susceptibles de recevoir de telles infrastructures avec des possibilités d'extensions sportives dans une vision à long terme.
- 2) Intégrer d'emblée la problématique de la mobilité.
- 3) Rechercher toutes les synergies possibles entre :
 - les installations existantes à ce jour ;
 - les différents types d'installations (piscine, patinoire, etc.) ;
 - les aspects logistiques (parking, énergétique, etc) ;
 - les clubs aux activités comparables.
- 4) Evaluer l'impact économique et touristique potentiel ;
- 5) Répertorier l'ensemble des modes de financement (partenariat public/privé, tout subside institutionnel, sponsoring, etc.).
- 6) Intégrer les besoins des usagers par une approche participative.

Conclusion :

Nous pensons qu'un tel projet mérite une grande attention de la part de nos autorités, et souhaitons qu'elles mènent leurs études et répondent à nos questions dans une approche constructive et positive, ceci dans un délai raisonnable.

Afin de pouvoir en débattre, je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport ».

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à l'interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée « Stratégie municipale post Lex Weber.

Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Olivier Raduljica.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le groupe socialiste se réjouit d'apprendre que la Municipalité pense comme nous que la Lex Weber, je cite : "pourrait favoriser la création de logements affectés à l'hébergement touristique".

Nous constatons également que la création des zones hôtelières était une bonne idée puisque nous héritons d'infrastructures hôtelières performantes et adéquates.

Nous encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts dans la réactivation des hôtels sans activités.

Nous resterons attentifs et poursuivrons au besoin notre réflexion.

Merci pour votre attention ».

10.1 Interpellation de M. Lionel Winkler concernant : Les nouveaux visages des carrefours de Fontanivent

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Utilisateur très régulier de la route de Brent entre Fontanivent et Chailly, j'ai été passablement surpris, comme beaucoup d'autres usagers d'ailleurs, des quelques travaux qui ont été entrepris sur les deux carrefours côté Brent du passage à niveau à Fontanivent.

En effet, après que le carrefour aval eut reçu un nouveau revêtement l'automne dernier, ce sont les marques au sol qui ont été modifiées ce printemps sur les deux carrefours.

Après quelques semaines d'utilisation et d'adaptation, bien des usagers se posent la question de l'opportunité de ces modifications, en particulier sur le plan de la sécurité.

Aujourd'hui, avec la mise en place soutenue de zones 30km/h un peu partout, on tend à généraliser les habitudes des usagers de la route avec la priorité de droite. Une priorité de droite qui prévalait d'ailleurs depuis plus d'une quinzaine d'années dans ces carrefours de Fontanivent, à la satisfaction de tous.

Et voilà que par une belle semaine de fin de printemps, on nous ajoute quelques obstacles supplémentaires et on nous dessine de jolis "cédez le passage", augmentant ainsi singulièrement la fluidité dans ces carrefours.

J'ironise, vous l'aurez bien compris, car je me fais le porte-parole de nombreux usagers particulièrement sceptiques quant aux modifications effectuées et qui

pensent que c'est plutôt la dangerosité des carrefours qui a augmenté pour l'ensemble des usagers.

Pour l'anecdote, pas plus tard que ce lundi, j'attendais patiemment et respectueusement au "cédez le passage" pour descendre sur Chailly quand une automobile montante s'est arrêtée... elle aussi pour me laisser passer...

Cette route étant cantonale, c'est à se demander si le Canton n'applique pas la philosophie de "la confusion routière organisée" pour s'imposer comme principal fournisseur des carrossiers !

Quoi qu'il en soit, il est également très surprenant qu'un "cédez le passage" ait été positionné aussi près d'un passage à niveau.

Il est d'ailleurs de plus en plus fréquent, depuis cet été, qu'une colonne de véhicules se forme au-delà du passage à niveau avec les usagers venant de Chernex ou de Chamby.

De l'étonnement général de cette situation, un certain nombre de questions se sont développées dans les discussions avec les différents usagers de cette portion de route.

Comme dit plus haut, ces carrefours sont sous la responsabilité du Canton. Il peut donc paraître étonnant que j'interpelle la Municipalité sur un sujet dont elle n'a pas l'entière maîtrise.

Je sollicite néanmoins l'appui de notre Municipalité pour obtenir auprès des services concernés du Canton les réponses aux questions générées par ces travaux.

Je pose donc les questions suivantes :

1. Dans quel(s) but(s) le Canton a-t-il décidé de modifier ces deux carrefours de la route de Brent ?
2. Une étude a-t-elle été réalisée au préalable et si oui, quels en ont été les résultats ?
3. Sur quelles bases légales a-t-on effectué le changement de priorités dans ces carrefours ?
4. Quel(s) service(s) de l'Etat s'occupe(nt) de ce genre de modifications et qui décide, au final, de la mise en œuvre de telles modifications ?
5. Quels ont été les coûts de ces travaux (études, analyses, travaux) ?
6. La Commune a-t-elle été consultée au préalable ?
7. Le GoldenPass a-t-il été consulté au préalable ?
8. Y'a-t-il eu une mise à l'enquête ? Si non, pourquoi ?
9. Afin d'être complètement renseignés, il serait intéressant d'obtenir les statistiques des éventuels accidents dans ces carrefours, lors des dix dernières années.

Une seule question concerne directement notre Municipalité. Il est dès lors évident que cette dernière répondra par écrit à cette interpellation et je la remercie d'ores et déjà du relais et du poids qu'elle mettra pour obtenir les réponses souhaitées.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'effectivement la Municipalité va répondre par écrit. Bien entendu que la Municipalité a été informée de la modification des deux carrefours, mais de manière assez faible et sur la fin de la procédure, sans avoir beaucoup de choses à dire sur le principe.

Ce que M. Neukomm peut dire et c'est son voisin de gauche qui le lui souffle à l'oreille, c'est qu'il y a en tout cas des gens qui sont heureux, ce sont les habitants de Blonay, mais cela on comprend aisément pourquoi !

A part cela et blague à part, la Municipalité va effectivement entamer des démarches auprès du Canton pour obtenir toutes les réponses aux questions que M. l'Interpellateur pose, et que bien d'autres personnes se posent également et elle tentera de répondre le plus rapidement possible, avec l'espoir de pouvoir y répondre lors de la prochaine séance du mois de novembre.

10.2 Interpellation de M. Michel Zulauf concernant le rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé dans l'administration générale

M. Michel Zulauf donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous interpellier sur une question qui sera l'objet d'une votation populaire qui se déroulera dans le courant du mois de novembre prochain. Cette question est d'ordre purement informative, pour les membres du Conseil communal que nous sommes, pour les citoyens montreusiens, que nous représentons avec vous.

Il s'agit de la question du rapport qu'il y a, dans l'administration communale montreusienne, entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé.

Je ne vous demande pas de nous fournir des montants de salaires ou des fonctions auxquelles ils correspondent, mais seulement un rapport, un ratio, afin que nous puissions nous faire une idée de ce qu'il en est dans notre commune, sachant que ce rapport, dans l'économie suisse, était de 1 à 6 en 1984, de 1 à 14 en 1998 et de 1 à 93 en 2011.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, de la réponse que vous serez en mesure d'apporter à cette interpellation ».

M. le Municipal Pierre Rochat remercie M. Michel Zulauf pour cette question qui est effectivement tout à fait intéressante, dans le contexte du débat qui se déroule actuellement sur ces questions.

Comme M. Zulauf le relève lui-même, sans donner des informations confidentielles, M. Rochat a le plaisir de lui donner cette fourchette. En fait, il existe une grille des salaires et la Municipalité n'engage jamais des collaborateurs réguliers et fixes en dessous de Fr. 3'700.-, qui est le salaire minimum. Tenant compte de la classification qui est prévue dans le cadre des statuts et des années de service, elle ne va pas au-delà du maximum de Fr. 14'196.-, ce qui fait un taux de 3.84.

Donc l'on voit que l'on est très loin, mais dans la norme par rapport au 1 :12. Mais il s'agit bien là de la grille des salaires des collaborateurs engagés ou nommés dans le cadre de la commune.

Si on fait l'extrapolation, par rapport aux salaires municipaux, que tous connaissent – parce qu'à la limite on peut aussi tenir compte de la rémunération des municipaux - qui est de l'ordre de Fr. 110'000.- à 60%, ce qui ramène le salaire mensuel à 100% à Fr. 14'200.-, on a le même ratio.

M. le Municipal Pierre Rochat a essayé de faire une appréciation et il pense que la plupart des communes sont dans la même situation. Donc rares sont les communes qui se trouveraient dans des taux supérieurs à 1 :12, et à son avis on sera toujours en-dessous, pas bien au-delà du 1 :6 vraisemblablement.

Il pense que tous les organismes intercommunaux, comme tous le savent, sont probablement dans cette fourchette. Il a même essayé d'imaginer ce qu'il pourrait se passer au Conseil d'Etat, avec la rémunération des Conseillers d'Etat, on est probablement dans un rapport de 1 :5, donc on est vraiment très loin de tout ça.

Pour le reste M. Pierre Rochat croit pouvoir dire aussi qu'il y a beaucoup d'entreprises, des PME, des entreprises du canton - il le sait par le centre patronal - qui sont de toute façon dans ce rapport de 1 :12. C'est relativement exceptionnel que l'on se trouve dans les rapports qui ont été cités par M. Michel Zulauf, mais qui sont la réalité pour des rémunérations exceptionnelles, discutables du point de vue de M. Pierre Rochat.

Cela dit, pour la petite histoire, si le rapport 1 :12 passe, la Municipalité se réjouit de pouvoir revoir sa rémunération !

M. Michel Zulauf remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.3 Interpellation de Mme Sabine Leyvraz concernant « Le programme FORJAD dans la Commune »

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Depuis 2006 le programme FORJAD du canton de Vaud permet aux jeunes bénéficiaires du RI, âgés de 18 à 25 ans, d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude comprenant les frais de formation ainsi qu'un suivi social individualisé.

L'absence de formation professionnelle étant un facteur important dans le processus conduisant un jeune à l'aide sociale, ce programme permet d'accéder à l'autonomie financière et de sortir de l'aide sociale.

Au travers du programme FORJAD et donc de l'insertion professionnelle, ces jeunes retrouvent leur dignité et peuvent ainsi s'insérer ou se réinsérer plus facilement dans notre société. Persuadés que ce programme est un investissement à long terme et qu'une commune telle que Montreux se doit de montrer l'exemple, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité emploi-t-elle des jeunes qui suivent le programme FORJAD ?
2. Si oui, combien ? Et dans quels domaines ?
3. Si non, pourquoi la Municipalité ne souhaite-t-elle pas engager ces jeunes ?

M. le Municipal Pierre Rochat remercie pour cette question. Elle est pour lui l'occasion de rappeler que le rapport de gestion donne toute une série d'indications sur la problématique de la formation des collaborateurs, le nombre des apprentis, et que l'on peut encore affiner sur ces questions.

C'est aussi l'occasion de dire que la commune de Montreux, comme beaucoup d'autres communes, par une comparaison que l'on a eu l'occasion de faire, agit de façon très dynamique dans le domaine de la formation et c'est une institution, un organisme formateur important et qui joue clairement son rôle.

On a beaucoup d'apprentis, beaucoup d'étudiants, et aujourd'hui on a 37 apprentis et 5 étudiants en stage de maturité commerciale, donc la proportion d'actions formatrices est importante.

Maintenant, pour répondre aux questions de Mme l'Interpellatrice, M. Pierre Rochat peut dire qu'aujourd'hui, il y a deux apprentis FORJAD dans le cadre de la commune, un qui accomplit un apprentissage de concierge et un apprenti de commerce à l'Administration générale, donc actuellement deux selon ces programmes FORJAD. On en a eu deux comme ASE, ces dernières années, un qui a réussi, l'autre qui n'a pas réussi, mais donc clairement ce n'est pas l'exception. Régulièrement on rentre en matière pour ce type de situation, puisque comme le dit Mme l'Interpellatrice, on est aussi d'avis que c'est une bonne occasion justement de donner la possibilité à des jeunes d'entrer dans le monde professionnel et de trouver leur autonomie.

M. le Municipal Pierre Rochat espère avoir ainsi répondu aux questions posées par Mme Sabine Leyvraz.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.4 Interpellation de M. Marcel Jost concernant : « Rêve party » dans les hauts de Montreux

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cet été il y a eu deux « Rêves party » dans les hauts de Montreux, vers La Forclaz et environs.

Il semble que plusieurs dizaines de personnes se sont rendues sur place au moyen de véhicules à moteur, avec tout le matériel nécessaire, soit platines, haut parleurs, génératrice, boissons alcoolisées et autres produits, etc. etc.

En outre, il semble que ces groupes de personnes ont arraché la signalisation qui les empêchait de se rendre sur place.

Je vous rappelle que nous avons voté l'interdiction générale de circuler dans ces secteurs pour la sauvegarde de la faune.

Questions

- 1) Etes-vous au fait de ces événements ?
- 2) Avez-vous des informations, des précisions à nous donner ?
- 3) Quelles dispositions allez-vous prendre ou avez-vous prises pour contrer ce genre d'événement ?

Merci pour votre attention et vos réponses ».

M. le Municipal Caleb Walther a un peu de la peine à répondre à la première question, parce que selon les informations qu'il a, il y a bien eu une « Rêve party » entre Chessy et Le Molard. Il ne sait pas s'il y en a eu d'autres ou pas, mais il en doute parce qu'ils ont été tout de suite informés et la police est tout de suite intervenue sur celle dont il a eu connaissance. Il va donc se renseigner plus amplement et il communiquera une réponse complémentaire s'il y a lieu.

S'agissant de la « Rêve party » qui a eu lieu vers Chessy, la Municipalité est au courant de ces événements, la police est intervenue très rapidement sur place et en a informé M. Caleb Walther, qui a relayé cette information auprès de la Municipalité.

En ce qui concerne la deuxième question, M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il n'y a eu aucune autorisation demandée, donc aucune autorisation délivrée, que l'intervention de la police s'est très bien déroulée, que les participants ont immédiatement quitté les lieux, la fête a été donc arrêtée et l'organisateur s'est engagé à tout remettre en état. A la connaissance de M. Caleb Walther cela a été fait, mais l'organisateur a néanmoins été dénoncé auprès de l'autorité compétente.

Par rapport à cela il a posé encore la question à son collègue, M. le Municipal Alain Feissli, en charge des ouvrages dans les forêts, et ils n'ont pas eu connaissance de déprédations suite à cette « Rêve party ».

En ce qui concerne la troisième question, M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il n'y a aucune disposition prise du fait qu'il s'agit, jusqu'à preuve du contraire, d'un événement isolé. Evidemment, il y aura lieu, s'il est constaté que cela se répète, ou si cela est confirmé qu'il y a eu deux autres « Rêves party » dont on n'aurait pas eu connaissance, d'envisager d'autres mesures.

Il espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'Interpellateur et il se permet, si effectivement il y a d'autres « Rêves party » qui ont eu lieu et qu'il y a donc d'autres informations à communiquer, de le faire sous forme d'une communication municipale lors de la prochaine séance.

10.5 Interpellation concernant : Modification du carrefour Rte de Brent / Rte de Fontanivent

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons tous constaté la modification faite par le canton au carrefour Rte. de Brent/Rte. de Fontanivent. Avant, c'était un carrefour avec priorité de droite. Aujourd'hui, la Rte. de Fontanivent est déclassée par un « cédez le passage ». Malheureusement, ce signal pose le problème de l'arrêt des véhicules sur le passage à niveau (MOB). En effet, entre le marquage de la limite du carrefour et ledit passage à niveau, il n'y a de place que pour 2 véhicules.

Question

- 1) Pour plus de sécurité, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux, par un marquage au sol, de signaler la surface du passage à niveau, entre les barrières, ceci pour éviter que des véhicules soient pris justement entre les barrières ?

Merci pour votre attention et vos réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm relève que ce problème a été aussi soulevé par M. Lionel Winkler. La Municipalité va bien entendu donner à M. Jost l'intégralité de la réponse sur ce sujet et en particulier à la question qu'il se pose, qui fera l'objet d'une objectivation des services de la commune, respectivement des services cantonaux, en fonction des réponses qui seront obtenues, et la Municipalité verra dans quelle mesure elle peut accéder à cette demande qui semble assez raisonnable. Plus d'informations seront données vraisemblablement lors de la prochaine séance

10.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'esplanade de Territet

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cela fait bien longtemps que nous n'avons plus entendu parler du projet de l'esplanade de Territet. Or les riverains s'inquiètent, les places de parc manquent, ... et le temps se fait long. De plus, on a pu voir il y a peu des « gabarits », signalant une mise à l'enquête, qui n'était manifestement pas celle du projet. Et le site Internet de la Commune ne délivre pas d'informations à ce sujet (du moins pas dans la catégorie « Grands projets »). La présente interpellation vise simplement à s'enquérir de l'avancée du projet.

Mes questions sont les suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner de manière générale sur l'avancée du projet ?
2. La Municipalité peut-elle confirmer que le projet d'esplanade n'a pas été mis à l'enquête ?
3. Quand la Municipalité pense-t-elle que le projet définitif sera finalisé ?
4. La Municipalité peut-elle nous rappeler si des éléments architecturaux de l'ouvrage actuel seront conservés ou reconstruits ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il se permet de répondre très brièvement, parce que l'ensemble de la réponse sera fournie par écrit, puisqu'il n'a naturellement pas sous la main les éléments architecturaux de l'ouvrage actuel qui pourraient être modifiés ou transformés.

Ce qu'il peut dire c'est qu'ils ne sont pas les seuls à décider. Ils travaillent conjointement avec les CFF, qui ont un projet sur la ligne du Simplon, qui consiste à enlever toutes les barrières architecturales qui empêchent le passage des trains à deux étages.

Dans cet état d'esprit, les CFF y vont étape par étape et actuellement on n'est pas encore vraiment sur le lieu le plus tendu et le plus urgent à réaliser, et que l'on continue à travailler et à discuter avec eux pour planifier. Bien entendu que le jour où les CFF devront faire la modification, et qu'on devra démolir cette estacade, il faudra que le plan soit prêt pour reconstruire sans attendre 10 ans. Il faut bien imaginer qu'un trou béant à la place de l'esplanade de Territet, pendant de nombreuses années, serait très incompatible avec l'esprit que l'on veut donner à la préservation de ces sites à Territet.

Tout cela pour dire que la Municipalité n'a en tout cas pas mis le dossier sous une pile et qu'il attend le meilleur moment pour éclore. Mais les précisions complémentaires seront données lors d'une prochaine séance.

10.7 Interpellation de M. Christophe Privet

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Durant nos vacances d'été, j'ai pris connaissance dans le journal français "Le Parisien", d'un article en date du 6 août 2013, en une et sur une page complète, titré : « EXCLUSIF, Kalene, un Français engagé dans l'enfer d'Alep ».

A la lecture de ce dernier, on apprenait que ce Marseillais de 34 ans est un « contractor ». Pour ceux et celles qui ne connaissent pas ce terme, c'est l'équivalent d'un mercenaire, soit une personne qui est engagée dans le cadre d'une armée privée qui vend ses services au plus offrant.

En dehors de l'actuel conflit Syrien, on y apprend également que ce dernier a été notamment engagé dans d'autres conflits, tels que ceux de la Libye et de la Côte d'Ivoire.

En continuant à parcourir ce reportage, j'ai eu la surprise de lire que ce dernier était sous contrat avec une société française, nommée Mat 2S-Consulting, immatriculée à Montreux, dans le canton de Vaud (Suisse), sous le numéro CH-550.1.076.050-7. Le nom et les détails que je viens de vous lire sont exactement ceux qui figurent dans l'article. Je n'ai pas eu à faire de grandes recherches.

Ce reportage du journal "Le Parisien" sur le front syrien a été ensuite repris par plusieurs journaux étrangers européens et américains, dans les jours qui ont suivi. Plus proche de nous, "La Liberté", "L'Impartial", "Le Nouvelliste", le "24 heures", "le 20 minutes" et enfin la Radios Suisse Romande y ont aussi consacré un article ou du temps d'antenne. Dans chacun de ceux-ci le nom et l'implémentation de la société y étaient nommément cités, à savoir, Clarens, dans la ville de Montreux sur la Riviera vaudoise.

A contrario de ce qui est paru dernièrement dans le "24 heures", je ne m'inquiète pas uniquement de la contre-publicité que la présence de cette société génère au travers des nombreux articles parus. Par contre, je me suis clairement demandé comment nous nous sommes retrouvés à avoir, sur notre territoire communal, une telle entreprise au regard des éléments suivants :

En septembre 2008, 17 premiers pays, à travers le monde, ont signé l'accord de Montreux, de portée internationale, qui décrit le droit international applicable aux activités des entreprises militaires et de sécurité privée (EMSP), présentes dans une zone de conflit armé. Il énumère les bonnes pratiques pouvant aider les Etats à prendre les mesures nationales utiles pour s'acquitter de leurs obligations au regard du droit international. C'est le fruit d'une initiative conjointe lancée début 2006 par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge. Cet accord a fait suite à un congrès que notre ville a accueilli du 15 au 17 septembre 2008. Je précise aussi que c'est, à présent, un document officiel des Nations Unies.

Aussi, faut-il rappeler que notre village de Caux, abrite depuis 1946, le centre de conférences international d'« Initiatives et Changement », qui promeut la paix à travers le monde !

Sincèrement, je me suis posé la question, si l'établissement de la société Mat 2S-Consulting, sur notre territoire, n'était pas un pied de nez de la part de son fondateur.

Au travers de mes recherches sur cette société et son fondateur, je me suis rendu compte de plusieurs éléments qui me poussent ce soir à interpeller notre Municipalité.

Cette société est une entreprise en nom individuel et selon les informations fournies sur le portail de la Confédération, une des conditions pour établir son siège en Suisse, il est précisé :

« En règle générale, une autorisation d'établissement ou de travail est nécessaire ».

Ni une, ni deux, j'ai fait une demande de renseignements auprès de nos services communaux compétents, moyennant CHF 15.-, afin de savoir si le fondateur de cette entreprise habite notre commune.

A ma grande surprise, il est précisé dans le document officiel reçu, que ce dernier est parti le 11 juillet 2011 pour une adresse inconnue. A ma connaissance et selon les renseignements reçus d'autres services cantonaux et fédéraux, ce dernier n'est plus titulaire d'un permis de séjour en Suisse.

Aussi, selon ce que j'ai pu apprendre de la part de journalistes qui suivent ce dossier, ce dernier serait actuellement localisé en Belgique.

Et enfin, suite à l'article de M. Christophe Boillat du "24 heures", j'ai été étonné de lire que la Gendarmerie vaudoise, ainsi que notre Police intercommunale auraient auditionné, à notre poste de police de Clarens, cette personne qui laisse entendre, au travers de l'article et selon ses déclarations : « Que tout a été fait en règle ».

Après avoir échangé avec la Gendarmerie et notre Commandant de Police Riviera, il est apparu que contrairement aux affirmations du fondateur, il n'a pas été entendu dans le cadre de ses activités professionnelles. Il ne m'appartient pas ici de connaître la teneur exacte de la raison de son audition.

Voici donc mes questions à la Municipalité de Montreux :

1. Ce reportage et les articles qui ont suivi, sont parus en période de vacances pour beaucoup d'entre nous. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de ces derniers ?
2. Si oui, quelle a été sa réaction ?
3. Le fondateur de l'entreprise affirme qu'il a été entendu par nos forces de l'ordre et plus particulièrement par Police Riviera et que selon lui, tout est en ordre pour son activité. La Municipalité, sans dévoiler la teneur de l'audition, peut-elle confirmer les dires de cette personne ?
4. Sachant que c'est une société en nom individuel, et que son fondateur est sans domicile connu et ne semble plus au bénéfice d'un permis de séjour, la Municipalité ne pourrait-elle pas signaler le cas aux autorités compétentes, afin que ces dernières procèdent d'office à la radiation auprès du registre du commerce ?
5. Dans le cas contraire, la Municipalité sachant que le Conseil aux Etats et le Conseil National viennent de voter une loi qui interdit ce genre de pratique sur le territoire national, ne pourrait-elle pas, là aussi, intervenir pour obtenir sa radiation ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à ce dossier ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que pour la première question, la réponse est oui, pas en directe parce que l'on n'est pas abonné au "Parisien", mais en

l'occurrence évidemment par le "buzz", si l'on permet cette expression, qui a suivi cette article.

Pour la deuxième question, il peut dire que cela a été une forme de surprise, dans le sens où cette entreprise n'est pas déclarée dans la commune, comme cela a été rappelé fort bien dans le développement de l'interpellation, il s'agit de compétence cantonale et non communale.

Mais on ne s'est pas arrêté uniquement à la notion de surprise et l'on a recherché les informations, qui pour l'essentiel ont été déjà évoquées et développées dans l'interpellation, et surtout on a recherché les réelles compétences d'une autorité municipale dans une telle situation.

En ce qui concerne la troisième question, la Municipalité n'entend ici, uniquement confirmer que les dires des autorités concernées, par ailleurs contactées par M. l'Interpellateur et développées dans son interpellation, à savoir ce que la Gendarmerie et le Commandant de Police Riviera ont pu lui dire, soit que cette personne a été entendue, mais pas dans le cadre de la question de l'entreprise. De plus c'était dans un moment précédant la découverte de l'information, et précédant également la décision des Chambres fédérales, donc à ce niveau-là pas au travers d'une telle loi, si on peut le dire ainsi. M. le Syndic reviendra d'ailleurs sur la question de la loi dans la réponse à la question 5.

En réponse à la quatrième question, M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que le registre du commerce est informé des détails de cette situation. Mais à nouveau c'est sa décision, et le rôle de la Municipalité est de l'informer s'il ne l'était pas déjà. Evidemment on ne peut pas donner l'ordre au registre du commerce de procéder à une telle radiation.

Il en vient à la cinquième question et à la connaissance de la Municipalité il faut attendre à tout le moins la fin de la procédure concernant cette loi. Il apparaîtrait que la procédure n'est pas complètement terminée avec la dernière session.

Et surtout, on le sait fort bien, avec les lois fédérales, il s'agit d'attendre le règlement d'application, et voir notamment si dans le règlement d'application une notion de radiation d'office, telle qu'évoquée dans l'interpellation, puisse être possible, ce qui du coup deviendrait un ordre de mission au registre du commerce des différents cantons. On en est là pour l'instant, ce qui ne veut pas dire évidemment que l'on se désintéresse de la question, respectivement qu'on ne la suivra pas en temps utile.

Pour information, M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de compléter celle du Conseil communal ce soir, en disant qu'un contact a été pris avec le propriétaire de l'immeuble où résidait cette personne, ce qui a permis de découvrir, pour le propriétaire, qu'il s'agissait d'un cas de sous-location et le propriétaire a pris toutes les mesures concernées, à savoir la résiliation du bail pour la personne qui était détentrice du bail, respectivement qui avait sous-loué ce bail à la personne concernée de cette entreprise, sans en avertir le propriétaire. Ceci pour vous dire, mais pas au-delà des compétences de la Municipalité, mais au-delà de son champ d'action, que la Municipalité a été attentive à cette situation et a cherché les différentes informations et la mise en cohérence des différentes autorités concernées par une telle situation.

M. le Syndic Laurent Wehrli ose espérer avoir ainsi répondu aux questions de M. l'Interpellateur.

M. Christophe Privet tient à remercier M. le Syndic Laurent Wehrli pour toutes les réponses apportées, elles lui conviennent parfaitement, et il tient dans ce cas aussi à le féliciter pour avoir pris les initiatives qu'il a prises et M. Privet espère ainsi que l'on aura la fin de cette histoire.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que lorsqu'il a demandé que les quatre postulats de M. Gilles Marco soient traités lors d'une seule séance, c'était par souci d'efficacité et aussi de coût.

Il a également, par le passé, déploré le manque de transparence du décompte des jetons de présence. Mais maintenant, grâce au site internet du Conseil communal, qu'elle n'a pas été sa surprise de découvrir qu'il toucherait quatre fois Fr. 50.- pour sa participation à la séance qui a traité ces quatre points, comme si l'on avait siégé à quatre reprises.

Cela fera plaisir au postulant, d'apprendre que les membres de la droite refusent de toucher personnellement Fr. 200.- pour 1h45 de commission et permettront cette économie à la commune.

Ils pensent qu'il s'agit certainement d'une erreur de jeunesse du programme du décompte des jetons et espèrent tous que cette commission ne coûtera à la collectivité que Fr. 650.- et non quatre fois Fr. 650.-, à savoir Fr. 2'600.-.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente Irina Gote rappelle que la prochaine séance a été fixée au mercredi 6 novembre à 20h00 ici même.

Elle prie les Conseillers de bien vouloir transmettre toutes leurs interventions à notre secrétaire, car les délais rédactionnels sont à nouveau très courts, et cela l'aiderait énormément. La secrétaire les en remercie d'avance.

Mme la Présidente souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 21 h 35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes:

3 correspondances